

La Promenade des Bains : réaménagement du front de mer entre Port Fréjus et Port Santa-Lucia

Communes de Fréjus et Saint-Raphaël

PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL - OUVRAGE DU VEILLAT

3 – AVIS EMIS ET REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE



La présente pièce regroupe les avis émis sur le projet dans le cadre de l'instruction du dossier permis de construire de l'ouvrage du Veillat sur la commune de Saint-Raphaël, ainsi que les mémoires en réponse à ces avis lorsqu'ils le nécessitent.

Elle comprend ainsi les éléments suivants :

- Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe),
- Mémoire en réponse d'Estérel Côte d'Azur Agglomération à l'avis de la MRAe,
- Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- Avis de la commission de sécurité,
- Avis de la commission d'accessibilité.

Seul l'avis de la MRAe fait l'objet d'une réponse dans la présente pièce, les autres avis étant soit favorables soit ayant occasionné des modifications du projet qui sont intégrées en pièce 2 du dossier d'enquête, au sein de l'autorisation d'urbanisme.